



## Location d'un logement et préavis de départ : si vous êtes locataire

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 07/10/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 07/10/2020

Locataire d'un logement, vous envisagez de le quitter en vue de la prochaine acquisition de votre résidence principale. Attention, vous devez respecter un délai de préavis : quel sera sa durée exacte ? Cela va dépendre du motif exact pour lequel vous souhaitez quitter le logement...

### Préavis de départ : une durée de 3 mois par principe

**Le principe.** Il peut être mis fin à un bail d'un logement vide ou meublé par le locataire ou le bailleur. Selon la personne qui souhaite mettre fin aux relations contractuelles, les règles à respecter ne sont pas strictement identiques.

**A tout moment ?...**

{ABONNEZ-VOUS}

### Préavis de départ : une durée de 1 mois par exception

**Un délai d'1 mois...** Pour un logement vide, le délai pourra être ramené à 1 mois. Mais ce préavis réduit n'est possible que dans certaines situations. Lesquelles ?

**... sous conditions !...**

{ABONNEZ-VOUS}

[BANNIERE\_DROITE]